

SERVICE INTERMINISTERIEL DES ARCHIVES DE FRANCE

Dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), une nouvelle organisation du ministère de la Culture et de la Communication est entrée en vigueur le 13 janvier dernier (décret 2009-1393 du 11 novembre 2009, JO 15/11/2009).

Historiquement exercées par dix directions, les activités du ministère sont recentrées sur quatre entités :

un **secrétariat général** rénové et **trois grandes directions générales** :

Patrimoines : architecture, archives, musées, patrimoine monumental et archéologique (arrêté du 17/11/2009 définit les missions et organisation de la Direction générale des patrimoines)

Création artistique : arts du spectacle vivant, arts plastiques

Médias et industries culturelles : médias, industrie publicitaire, ensemble des services de communication au public par voie électronique, industrie phonographique, du livre et de la lecture, économie culturelle

Ainsi, la Direction des Archives de France a été intégrée au sein de la
Direction Générale des Patrimoines de France
dirigée par M. Philippe Bélaval
et est devenue le **Service Interministériel des Archives de France (SIAF)**
sous la direction de M. Hervé Lemoine.

Le SIAF est organisé en deux sous-directions et une mission des célébrations nationales.

La sous-direction de la politique interministérielle et territoriale pour les archives traditionnelles et numériques (Françoise Banat-Berger)

La sous-direction de l'accès aux archives et de la coordination des réseaux (Pascal Even)

A compter du 13 janvier 2010, a également été créé le Département de la Formation Scientifique et Technique (DFST) au sein de la nouvelle Direction Générale des Patrimoines, sous la direction de M. Jean-Pierre Defrance.